



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

énergies marines renouvelables

Question au Gouvernement n° 1261

Texte de la question

ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

M. le président. La parole est à M. Didier Le Gac, pour le groupe La République en marche.

M. Didier Le Gac. Monsieur le ministre de la transition écologique et solidaire, j'étais hier soir à Ouessant – une île que vous connaissez bien – pour assister à l'immersion de l'hydrolienne mise au point par l'entreprise bretonne Sabella. Cette hydrolienne, qui sera connectée aujourd'hui même, produira de l'électricité pour l'île d'Ouessant à partir des courants marins.

Avec l'éolien flottant et l'éolien posé, l'hydrolien est l'une des énergies marines renouvelables – dites EMR – que nous devons développer et promouvoir au même titre que l'ensemble des énergies renouvelables. Pourtant, aujourd'hui, les industriels de ce secteur tirent la sonnette d'alarme : ils demandent un engagement clair, fort et lisible des pouvoirs publics à leurs côtés. Il y a quelques jours, ils ont été rejoints par quatre présidents de région qui œuvrent au développement des EMR. L'ensemble de ces acteurs demande que des appels d'offres commerciaux pour les énergies marines renouvelables soient intégrés à la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie – PPE.

Au-delà de l'enjeu environnemental, il y a là pour notre pays un véritable enjeu industriel. Si ces filières ne sont pas soutenues, en effet, le développement économique de nos territoires et la création de nombreux emplois risquent d'être remis en cause, en dépit des millions d'euros déjà investis par les collectivités locales.

En outre, sans soutien de l'État, les objectifs de production d'électricité renouvelable à l'horizon 2020-2030 pourraient ne pas être atteints. Alors que le GIEC – le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat – a rendu un rapport alarmant sur la dégradation de notre climat, l'urgence est d'agir !

Monsieur le ministre, quelle place le Gouvernement entend-il réserver aux EMR dans le cadre de la prochaine PPE ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. Fabien Di Filippo. Où est Nicolas Hulot ?

M. David Habib. Le spécialiste des hélicoptères !

M. François de Rugy, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Monsieur Le Gac, bien que vous ne soyez pas député d'Ouessant – c'est le président de l'Assemblée nationale qui compte cette île dans sa circonscription –, vous avez eu raison de dire que je connais bien la situation des îles du Ponant. Ces

îles devraient être prises pour exemple en matière de transition énergétique, de diversification énergétique grâce aux énergies renouvelables, et d'économies d'énergie. C'est d'autant plus remarquable qu'on leur a imposé, par le passé, des centrales thermiques.

Ce que ces îles font, c'est exactement ce que nous voulons faire à l'échelle nationale. Sur ce point, je vous renvoie aux annonces que nous ferons dans les quinze prochains jours au sujet de la programmation pluriannuelle de l'énergie : nous allons définir une stratégie énergétique pour la France. Cette stratégie reposera sur la loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte : le cadre est donc défini.

Il s'agit, bien sûr, de réduire notre dépendance au nucléaire,...

Plusieurs députés du groupe FI . Il ne suffit pas de réduire notre dépendance au nucléaire : il faut en sortir !

M. François de Rugy, ministre d'État. ...de lutter contre le dérèglement climatique et de diversifier nos sources d'énergie grâce aux énergies renouvelables. Il s'agit aussi d'assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique pour chacun, que l'on vive sur une île ou au cœur de la France, que l'on habite en ville ou à la campagne : c'est extrêmement important. Enfin, il s'agit de maîtriser les prix, de proposer le juste prix aussi bien pour le consommateur que pour le producteur. En effet, si le prix est trop bas, on ne peut pas financer les investissements nécessaires, et s'il est trop haut, les consommateurs sont pénalisés.

Voilà le cadre général dans lequel s'inscrira la programmation pluriannuelle de l'énergie, voilà les principaux éléments de cette programmation. Comme vous le savez, notre objectif est d'atteindre 40 % d'électricité d'origine renouvelable d'ici à quinze ans. Pour cela, nous allons décliner notre objectif mode de production par mode de production : l'éolien terrestre, l'éolien *offshore*, l'éolien flottant et même l'hydrolien – dans une logique de niche, pour les îles, pour les endroits isolés – trouveront leur place dans cette stratégie énergétique. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

Données clés

Auteur : [M. Didier Le Gac](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1261

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 octobre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 octobre 2018](#)